



# La santadrionne

LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE DE SAINT ANDRÉ DE BOËGE  
JANVIER-FÉVRIER 2015 - N° 5

## Edito

**En ce début d'année notre vallée a enfin revêtu son beau manteau blanc. Malgré la beauté des paysages et les joies des sports d'hiver, la neige est parfois une source de désagréments sur nos routes. Confrontés à certaines incompréhensions, il nous semble nécessaire d'apporter quelques précisions sur le déneigement de notre commune.**

**Le début d'année c'est aussi la préparation du nouveau budget et la programmation d'un nombre importants de projets pour le développement de notre commune et comme toujours nous avons à cœur de vous tenir informés !**



### **Le nouveau tracteur**

Marque : CLAAS  
Modèle : Arion 620 CIS  
6 cylindres, 6788 cm<sup>3</sup>, 158 ch.  
Équipement hivernal complet.  
Prix total TTC : 97800 €  
Reprise de l'ancien tracteur : 28000€  
Reprise de la tonne à lisier : 5000€

**Prix TTC pour la commune : 64800€**

## ***À propos du déneigement***

Suite aux nombreuses défaillances et aux frais excessifs de réparation rencontrés avec le tracteur communal, le conseil municipal a jugé nécessaire de procéder à son remplacement. La commune n'a qu'un seul engin de déneigement à disposition et doit pouvoir compter sur sa fiabilité.

Lors de la consultation de quatre concessionnaires agricoles, ce sont les établissements BOSSON qui ont proposé la meilleure offre. Après reprise de l'ancien tracteur et de la tonne à lisier, devenue inutile, l'opération de remplacement s'élève à 64800€ TTC.

Le gabarit du nouveau tracteur étant un peu plus important, il nécessite que les branches des arbres bordant les voies communales soient élaguées et ne débordent pas sur le domaine public. Des courriers seront adressés aux propriétaires concernés. Nous rappelons également qu'il est interdit de rejeter la neige sur la voie publique avant ou après le passage du chasse-neige.

Le déneigement de l'ensemble de la commune prend 5 heures (sans compter les aléas) et représente 16km de voie, soit environ 65 453 m<sup>2</sup> auxquels il faut rajouter les carrefours et la place publique... ce qui explique que tout le monde ne peut pas être dégagé en même temps. Lors de fortes chutes de neige, les épaisseurs au sol entre deux tournées peuvent être importantes et nous vous demandons donc d'être indulgents envers notre employé communal qui fait tout son possible pour que l'ensemble du réseau communal redevienne praticable.

Par ailleurs, lors des dernières chutes de neige, nous avons rencontré de grosses difficultés pour épandre le sel récemment livré par la DDE. L'intervention d'un réparateur n'a pas permis de débloquer notre épandeur et la nouvelle machine que nous avions emprunté a connu rapidement le même problème. Il s'avère que le sel était gorgé d'eau et la commande de sel auprès d'un nouveau fournisseur a résolu le problème. Le nouveau tracteur n'est bien sûr pas en cause et il nous donne pleine satisfaction.

## **LES SENTIERS DE RANDONNÉES DE LA VALLÉE VERTE**

La compétence sentier est prévue aux statuts de la Communauté de Communes de la Vallée Verte (CCVV) depuis sa création le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Le premier projet s'est concentré sur la Descente de la Menoge. Or il existe nombre d'autres sentiers sur notre territoire communautaire nécessitant entretien, aménagement et balisage. Afin d'établir un travail de fond sur ce réseau de sentiers, le Conseil général propose un schéma directeur de randonnée. Le but est de mieux faire connaître et organiser l'ensemble de l'offre de randonnée non motorisée pédestre VTT/VTC et équestre et de planifier les priorités : entretien, balisage etc. Cette proposition sera soumise prochainement au conseil communautaire qui devra délibérer sur le sujet.

Les possibilités de randonnées se trouveront sur des fiches topo produites par Les Alpes du Léman (32 fiches détaillées et 1 carte de randonnée détaillée). Pour la CCVV, Valérian Mattuzzi et Gérard Salamon mènent ce dossier et assurent le suivi des projets d'entretien tout au long de l'année.

## LES PROJETS DE LA COMMUNE

- **La nouvelle mairie :** les travaux sont terminés. L'équipement informatique sera bientôt opérationnel et le déménagement est en cours. L'inauguration publique aura lieu le 11 avril. L'insonorisation de la future salle des mariages doit être réalisée.
- **La chaufferie centralisée à bois** fonctionne correctement. Le terrassement sera terminé au printemps (après tassement du sol) et la rampe d'accès sera goudronnée.
- **L'école primaire :** Une classe modulaire (préfabriqué) sera installée prochainement au chef-lieu pour permettre de rapprocher les deux classes en attendant la transformation des locaux de l'ancienne mairie en salle de classe. Un diagnostic du bâtiment est en cours et il est apparu qu'un renforcement de la structure de l'édifice sera nécessaire (charpente). La réalisation d'une dalle pour le premier étage est également envisagée.
- **La traversée de Curseilles :** Plusieurs entreprises ont déjà été contactées. L'aménagement de Curseilles doit permettre un ralentissement de la vitesse du trafic et la réalisation d'un espace de circulation piéton bien défini et sécurisé. Une commission extra-municipale sera créée prochainement pour recueillir les avis des habitants du village.
- **La rénovation du croisement de la Corbière :** des devis ont déjà été réalisés. La réflexion est en cours.
- **Le ralentissement du trafic dans le village des Reybaz :** des panneaux de limitation de la vitesse à 50km/h seront installés prochainement.
- **La fibre optique :** La mairie est en contact avec le SYANE afin d'envisager l'arrivée prochaine du très haut débit.
- Les travaux de réalisation de la **micro-station de la Corbière** commenceront au printemps.
- **Réalisation d'un petit immeuble locatif** au chef-lieu. La mairie est en contact avec les entreprises SEMCODA, HALPADES et LÉMAN HABITAT

*À noter dans les agendas !*

**L'assemblée générale constitutive de l'APAR** (voir encadré) aura lieu le vendredi 20 mars.

**Les élections départementales** (ex-cantionales) auront lieu les 22 et 29 mars prochains.

**L'inauguration de la nouvelle mairie** aura lieu le 11 avril.

## IMMOBILIER

**2 T4 disponibles au dessus de la nouvelle mairie.** 100 m<sup>2</sup> + cave. 950€ /mois + charges.

**1 T3 d'environ 60 m<sup>2</sup> + garage et cave (immeuble du chef-lieu).** 600€ + charges.

**1 T2 d'environ 50 m<sup>2</sup> + garage et cave (immeuble du chef-lieu).** 400€ + charges.

### Nouveaux tarifs de la Salle des fêtes

#### Vins d'honneur et réunions professionnelles

Habitants ou entreprises de la commune	80 €
Extérieurs à la commune	140 €

#### Spectacle et exposition

Associations communales ou cantonales	Journée/Soirée	Weekend
	80 €	140 €
Extérieurs au canton	150 €	250 €

#### Soirée ou weekend

Associations communales	Soirée	Weekend
	80 €	140 €
Habitants de la commune ou associations cantonales	150 €	250 €
Extérieurs à la commune ou associations extérieures au canton	300 €	500 €

**CAUTION OBLIGATOIRE DE 1000€**

### Convocation à l'assemblée générale constitutive de l'A.P.A.R

#### (Association Pour l'Animation Rurale de St André)

Vous êtes nombreux à nous avoir fait part de votre intérêt pour renouer avec une animation locale et nous avons donc le plaisir de convier tous les Santadrions à l'assemblée générale constitutive d'une association à but récréatif. Celle-ci se tiendra le **vendredi 20 mars dans la salle des fêtes de St André à 20 heures**.

#### Ordre du jour :

- Lecture du projet des statuts de l'Association et discussion
- Adoption des statuts
- Élection des membres du premier conseil d'administration
- Souhaits de l'assemblée pour l'élaboration du programme d'activité
- Pouvoirs en vue des formalités de déclaration et de publication
- Questions diverses

Les premiers membres du Conseil, nommés par l'Assemblée Générale Constitutive, se réuniront à l'issue de cette assemblée pour procéder à la désignation des membres du bureau : Président, Vice-président, Trésorier et Secrétaire.

Nous espérons que ce projet sera bien accueilli et que vous serez nombreux à participer à cette assemblée générale.